

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 26 juin 2020

Assemblée communale

Nous vous rappelons l'assemblée communale du lundi 29 juin 2020 qui se tiendra à la halle de gymnastique, Rue des Pontins 15, dès 19h30. L'ordre du jour sera le suivant : 1. Prendre connaissance et adopter le Plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges). 2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 240'000.- pour la réalisation des travaux du Plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges). 3. Prendre connaissance et adopter le Plan d'aménagement des eaux du Bez (Combe-Grède) (PAE du Bez). 4. Passation et approbation des comptes communaux 2019. 5. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois en acceptant le transfert de l'organe de conduite à l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B). 6. Prendre connaissance du décompte final relatif à l'acquisition des parcelles n° 33, située rue des Pontins 3 et n° 34, située rue des Pontins 1. 7. Prendre connaissance du décompte final relatif aux travaux de « Réduction des eaux claires parasites (ECP) et au remplacement des conduites d'alimentation et d'épuration de l'eau. » Route cantonale, (entre le pont de la Suze au centre du village et la limite de territoire avec la commune de Saint-Imier). 8. Informations sur le chauffage à distance. 9. Divers et imprévus.

Allocations familiales communales

Le règlement fixe la date du 30 juin comme référence pour le droit à l'allocation familiale communale. Le Conseil municipal a décidé d'appliquer le principe qui est instauré depuis quelques années, à savoir, offrir deux rouleaux de 35 litres par enfant ayant moins de 18 ans le 30 juin. Cette année ce sont 176 enfants qui sont concernés, soit une allocation d'un montant de 7'040 francs. Un courrier avec un bon sera adressé début juillet à tous les ayants-droit. Attention, c'est jusqu'au 31 octobre 2020, dernier délai, qu'il sera possible de passer à l'administration communale afin d'échanger le bon !

Fermeture de l'administration communale

Pendant les vacances d'été le bureau communal sera fermé du lundi 20 au vendredi 31 juillet 2020, réouverture le lundi 3 août selon l'horaire habituel. En cas de nécessité, il sera possible de consulter les dossiers qui seront en publication en prenant rendez-vous par téléphone au 032 941 23 31.

Eclairage public

Le Conseil municipal a attribué le remplacement complet de l'éclairage public à l'entreprise Luxtella de Marin-Epagnier. Dès qu'il sera connu, le planning des travaux sera détaillé dans ce journal.

Délégation

M. Carlos Chatelain représentera la commune lors de l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, le 2 juillet prochain à Corgémont.

Villeret, le 22 juin 2020

Le Conseil municipal